

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 875

24 avril 2009

SOMMAIRE

ABF European Holdings S.à r.l.	41978	L'Amandier S.A.	41969
ADD + Funds	41965	Lamas Participations S.A.	41966
Alena Invest	41961	L.B.E.	41958
Alternative Units	41955	Librefort A.G.	41960
Altrima Investment S.A.	41967	Licensing Invest S.A.	41965
Asens S.A.	41955	Lucarnon S.A.	41968
attrax S.A.	41993	Marco Polo Pharmaceuticals S.A.	41990
Benodec	41963	MD Lux S.à r.l.	42000
Brufin S.A.	41964	Park Square Capital II SARL	41979
BSI-Multinvest Sicav	41962	Pat Holding S.A.	41957
Calgary (Holdings) S.A.	41955	Paveca Holding S.A.	41957
Captilux S.A.	41964	PG Silver B S.A.	41969
Catella International Fund	41961	Procter & Gamble Financial Services Hold- ing S.à r.l.	41969
CDE	41962	Procter & Gamble Financial Services S.A.	41969
Combolux S.A.	41954	Richet S.A. Gestion Immobilière	41954
Confira Financière S.A.	41967	Sifold S.A.	41956
Du Parc Holding S.A.	41961	Siltarc S.A.	41969
Eastman Europe S.A.	41964	SN Luxco S.à r.l.	41994
Eurizon Opportunità	41968	Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions	41958
Finderinvest S.A.	42000	Sylinvest S.A.	41967
Futuna S.A.	41959	Talltec Technologies Holdings S.A.	41957
Gestfin	41959	Tolomei Partenaire S.A.	41956
Hilos S.A.	41960	UBS (Lux) Sicav 2	41966
Hofipa S.A.	41956	Vasterudd S.A.	41968
Home Advice S.à r.l.	41978	Veazar Holding	41958
IMMOBRA (Luxembourg) S.A.	41954	Zola Investments S.A.	41965
Inao S.A.	41959		
Internationale Forêt Noire S.A.	41963		
Janes	41962		
Kara Finance S.A.	41960		

IMMOBRA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 38.544.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 5 mai 2009 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009036952/657/17.

Richet S.A. Gestion Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 63.513.

Les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 8 mai 2009 à 14.00 heures à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des Comptes Annuels 2008
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
5. Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire
6. Divers

Pour le Conseil d'Administration

Céline Depiesse

Administratrice

Référence de publication: 2009044290/824/19.

Combolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.767.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du 4 mai 2009 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2008.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C., le cas échéant.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044962/1004/18.

Alternative Units, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.199.

The Board of Directors convenes the Shareholders of ALTERNATIVE UNITS to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the SICAV on 5 May 2009 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2008
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Auditor
6. Statutory Elections.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the SICAV.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2009044478/7/19.

Asens S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.665.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

qui se tiendra au 16, boulevard Royal à Luxembourg, le 8 mai 2009 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan au 31 décembre 2008.
3. Décision sur l'affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009046126/35/17.

Calgary (Holdings) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 20.520.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which will be held at the address of the registered office, on May 6, 2009 at 11.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2008
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor
5. Elections
6. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009044969/534/17.

Tolomei Partenaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 101.434.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 mai 2009 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044818/10/19.

Hofipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 35.343.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2009 à 14.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2008
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044965/560/18.

Sifold S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 33.867.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2009 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2008
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044964/560/17.

Pat Holding S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 60.306.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra au siège social en date du 4 mai 2009 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2008.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C., le cas échéant.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044945/1004/18.

Paveca Holding S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 21.548.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 6 mai 2009 à 17.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044929/755/15.

Talltec Technologies Holdings S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 67.543.

Les actionnaires de la société anonyme Talltec Technologies Holdings S.A. sont invités à assister à une
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le lundi 4 mai 2009 à 9.00 au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, 3^{ème} étage.

Ordre du jour:

1. Modifications au sein du conseil d'administration.
2. Divers.

Les actionnaires qui souhaitent obtenir des informations ou obtenir un formulaire de procuration afin de se faire représenter peuvent s'adresser par fax ou courrier à la société comme suit: Talltec Technologies Holding S.A., 16, avenue de la Porte-Neuve, BP 430, L-2014 Luxembourg, Fax 00352 47 23 81.

Pour le Conseil d'administration
AGIR Luxembourg S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2009044805/6102/18.

Veزار Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 17.806.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 4 mai 2009 à 10.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31/12/2008;
- Affectation du résultat au 31/12/2008;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire pour une période de 6 ans
- Ratification de la nomination d'un administrateur par le conseil d'administration du 27.03.2009
- Divers

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044482/3842/20.

L.B.E., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 22.001.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 mai 2009 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044966/534/15.

SOLUDEC, Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 4.473.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra au siège social, 3b, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg, le 8 mai 2009 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la Société pour l'exercice 2008
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice 2008
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises
4. Nomination statutaire
5. Divers

Messieurs les Actionnaires voudront bien, trois jours francs au moins avant l'Assemblée, déposer leurs titres auprès de la DEXIA-BIL.

Référence de publication: 2009046130/2840/18.

Futuna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 141.668.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 4 mai 2009 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibérations conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044810/9542/16.

Gestfin, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.187.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav GESTFIN à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2009 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044479/7/20.

Inao S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 141.667.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 4 mai 2009 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibérations conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044801/9542/16.

Kara Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 48.745.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2009 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044936/755/15.

Librefort A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 65.468.

Les actionnaires sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

le 4 mai 2009 , à 11.00 heures, au siège de la société à L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion relatifs à l'exercice clos au 21/11/2008, présentation des comptes annuels arrêtés au 21/11/2008.
Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 21/11/2008.
2. Affectation du résultat de l'exercice clos au 21/11/2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 21/11/2008.
4. Renouvellement des mandats des administrateurs.
5. Remplacement du commissaire aux comptes.
6. Divers.

Tout actionnaire a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par une personne de son choix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009037627/9323/22.

Hilos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 25.813.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 mai 2009 au siège social à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
3. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes et nominations statutaires,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044944/1616/15.

Catella International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.167.

The Liquidator convenes the Shareholders of CATELLA INTERNATIONAL FUND, Sicav in liquidation to attend the
EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held at the registered office on 4 May 2009 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Auditor for the period from 1st January 2008 to 20 June 2008
2. Report of the Auditor on the liquidation
3. Report of the liquidator on the liquidation
4. Discharge to the Directors, Liquidator, Auditor to the liquidation
5. Fixing of the place where the books and the documents of the company will be kept
6. Fixing of the place of care of the credences unclaimed by the creditors or shareholders of the company
7. Closure of the liquidation of the company

The Shareholders are advised that no quorum is required and that resolutions must be passed by two-thirds of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

The Liquidator.

Référence de publication: 2009044973/7/20.

Du Parc Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.261.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme DU PARC HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi, 4 mai 2009 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044472/750/16.

Alena Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 75.860.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 mai 2009 à 11.00 heures, au Siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2008.
3. Présentation et approbation des bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2008.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2008.

6. Elections statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs au moins avant la date de l'Assemblée, au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés de faire connaître à la société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

A des fins de validation de votre procuration, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous transmettre avec la procuration une copie de votre carte d'identité / passeport en cours de validité ou la liste mise à jour des signatures autorisées, si vous agissez pour le compte d'une société. A défaut de disposer des documents d'identification précités, votre procuration reçue ne pourra pas être prise en compte.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044270/755/34.

Janes, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.969.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 mai 2009 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044967/534/15.

CDE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.962.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 mai 2009 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044968/534/15.

BSI-Multinvest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.740.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, on Monday, May 4, 2009 at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and the Independent Auditor
2. Approval of the financial statements as of December 31, 2008
3. Decision on allocation of net profits
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2008
5. Appointment of the Members of the Board of Directors
6. Appointment of the Independent Auditor
7. Miscellaneous

Notes

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

* in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A. or the Italian Correspondent Bank Intesa BCI S.p.a. in Milan, which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on April 29, 2009.

* by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of BSI Multinvest c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. at the latest on April 29, 2009.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009046166/755/29.

Benodec, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.979.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 mai 2009 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044970/534/15.

Internationale Forêt Noire S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 21.728.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 06 mai 2009 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009045887/1267/15.

Captilux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 17.395.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 4 mai 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2008.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Non ratification de la cooptation de Monsieur Jacques CLAEYS comme administrateur décidée par le conseil d'administration en date du 9 décembre 2008 et décharge.
6. Non ratification de la cooptation de Monsieur Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2008 et décharge.
7. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, pour l'exercice de ses mandats.
8. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Sinan SAR, pour l'exercice de son mandat.
9. Démission de Monsieur Gérard BIRCHEN de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
10. Nomination de Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
11. Nomination de Monsieur Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
12. Nomination de Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
13. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044942/29/34.

Brufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 88.588.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 06 mai 2009 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009045881/1267/15.

Eastman Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 101.658.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 07 mai 2009 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009045884/1267/15.

ADD + Funds, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.495.

Der Liquidator lädt hiermit die Aktionäre der ADD + FUNDS, Sicav in Liquidation, zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

ein, die am 4. Mai 2009 um 10.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Annahme des Berichts des Wirtschaftsprüfers für die Zeit vom 1. Januar 2008 bis zum 30. September 2008
2. Annahme des Berichts des Liquidators
3. Annahme des Berichts des Wirtschaftsprüfers bezüglich der Liquidation
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitgliedern, des Wirtschaftsprüfers und des Liquidators
5. Abschluß der Liquidation
6. Aufbewahrung der Fondsunterlagen und -bücher am Sitz der Banque de Luxembourg während eines Zeitraums von fünf Jahren
7. Zur Kenntnisnahme, dass die Beträge, die nach Abschluß der Liquidation nicht an die Gläubiger und Aktionäre ausgezahlt werden können, bei der "Caisse de Consignation" hinterlegt werden.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum und werden mit einer Mehrheit von 2/3 der Stimmen, welche sich ausgedrückt haben, gefaßt. Vollmachten sind am Hauptsitz der SICAV erhältlich.

Der Liquidator.

Référence de publication: 2009044977/7/24.

Licensing Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 139.270.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 08 mai 2009 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009045889/1267/15.

Zola Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 77.869.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 04 mai 2009 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009045890/1267/16.

UBS (Lux) Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.504.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Dienstag, den 5. Mai 2009 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfinden wird. Die Generalversammlung vom 24. Februar 2009 wurde ordnungsgemäss einberufen und mangels Fertigstellung des Jahresberichtes vertagt auf den 5. Mai 2009 mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Oktober 2008.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 27. April 2009 spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009044934/755/26.

Lamas Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.180.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 4 mai 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044940/29/16.

Altrima Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 113.311.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le vendredi 08 mai 2009 à 09:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009045877/1267/16.

Confira Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 71.940.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 mai 2009 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044816/10/18.

Sylinvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.959.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, 4 mai 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Cornelius Martin BECHTEL pour l'exercice de ses mandats.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire M. Sinan SAR pour l'exercice de son mandat.
7. Ratification de la cooptation de M. Pietro LONGO comme administrateur décidée par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2008 et nomination de ce dernier comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

8. Ratification de la cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur décidée par le conseil d'administration en date du 22 décembre 2008 et nomination de ce dernier comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009044938/29/25.

Lucarnon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.159.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme LUCARNON S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi, 4 mai 2009 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009046176/750/16.

Vasterudd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.783.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme VASTERUDD S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi, 4 mai 2009 à 17.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009046177/750/16.

Eurizon Opportunità, Fonds Commun de Placement.

Le Règlement de Gestion du fonds commun de placement de droit luxembourgeois à compartiments multiples, EURIZON OPPORTUNITÀ, signé par la société de gestion EURIZON CAPITAL S.A. avec siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, n. RC B 28.536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2009047830/7255/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05314. - Reçu 70,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Siltarc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2009.

Blanche Moutrier.

Référence de publication: 2009047817/272/10.

(090056789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

PG Silver B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 145.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2009.

Blanche Moutrier.

Référence de publication: 2009047829/272/10.

(090056861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

L'Amandier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 28.840.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009048236/631/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06716. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060060958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**Procter & Gamble Financial Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Procter & Gamble Financial Services Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.755.

In the year two thousand and nine, on the tenth of April.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Procter & Gamble International Operations SA", a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 47 route de Saint-Georges, CH-1213 Petit-Lancy, registered with the Commercial Register of Geneva under number CH-170-3007610-6,

duly represented by Mr Rodolphe MOUTON, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Petit-Lancy (Switzerland), on 09 April 2009.

Said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "Procter & Gamble Financial Services Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with a share capital of four million four hundred and sixty-five thousand five hundred US dollars (USD 4,465,500.-), having its registered office 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122 755 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 15 December 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations of 19 February 2007, number 206. The articles of association have been last amended by a deed of the undersigned notary, on 23 May 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 June 2008, number 1572.

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the legal form of the Company in order to transform it from its current form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme.

In accordance with article 26-1 and 31-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, a report from the independent auditor "PricewaterhouseCoopers", société à responsabilité limitée, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 65477, has been established on 9 April 2009, a copy whereof is attached to present deed.

The conclusions of the report are the following:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset of Procter & Gamble Financial Services Holding S.à r.l., amounting to USD 900 519 074 as of February 28, 2009, is not at least equal to the number and the par value of its shares."

Second resolution

The sole shareholder decides to change of the name of the Company into "Procter & Gamble Financial Services S.A."

Third resolution

The sole shareholder decides to fully restate the articles of association of the Company, without modifying its corporate purpose, so as to read as follows:

"I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "Procter & Gamble Financial Services S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Social Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at four million four hundred and sixty-five thousand five hundred US dollars (USD 4,465,500.-) represented by eighty-nine thousand three hundred and ten (89,310) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two (2) directors or, if the Company has only one (1) director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one (1) holder per share; in case a share is held by more than one (1) person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders, Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one (1) shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday of December at 11 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one (1) vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax or by any similar mean of communication.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one (1) shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by fax, or by any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or any other mean of communication another director as his proxy. A director may represent more than one (1) of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two (2) directors. In case the board of directors is composed of one (1) director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one (1) director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one (1) or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first July and shall terminate on thirtieth June of the next year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law."

Fourth resolution

The sole shareholder decides to appoint the current managers as directors of the Company and to appoint two (2) additional directors and to fix the number of the members of the board of directors at five (5), such board being composed by the following persons for a mandate ending at the general meeting called to approve the annual accounts of the Company as of 30 June 2014.

1. Mr Tadd Fowler, Tax Director, born on 10 June 1968 in Wichita, Kansas (United States of America), residing in 4744 Medallion Way, Mason, OH 45040 (United States of America);

2. Mr Herwig Meskens, manager, born on 11 December 1957, in Opwijk (Belgium), with professional address at 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

3. Mr Roger Patton, Treasury Director, born on 12 July 1962 in Portsmouth, Ohio (United States of America), residing in 7 Chemin de la Fraite, B-1380 Lasne (Belgium);

4. Mr Klaus Lindner, Regional Finance Manager, born on 3 April 1952 in Bauzing (Germany), residing in 18, chemin de la Gradelle, 1224 Chêne-Bougeries/GENEVA (Switzerland); and

5. Mr James Douglas Gerstle, VP Treasury, born on 21 September 1957 in Richmond, Indiana (United States of America), residing in 545, Reily Road, Cincinnati, OH 45215 (United States).

Fifth resolution

The sole shareholder decides to appoint as statutory auditor for a period ending at the general meeting called to approve the annual accounts of the Company as of 30 June 2014:

Ms Ellena MORRISOVA, Corporate Finance manager, born on 10 April 1967 in Myjava (Slovakia), with professional address at 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about four thousand three hundred euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxy holder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix avril.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Procter & Gamble International Operations S.A.", une société constituée et existant selon les lois de la Suisse, ayant son siège social au 47, route de Saint-Georges, CH-1213 Petit-Lancy, inscrite au Registre de commerce de Genève sous le numéro CH-170-3007610-6,

dûment représentée par Monsieur Rodolphe MOUTON, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Petit-Lancy (Suisse), le 09 avril 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé de la société "Procter & Gamble Financial Services Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de quatre millions quatre cent soixante-cinq mille cinq cents US dollars (USD 4.465.500,-), ayant son siège social 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122 755 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 février 2007, numéro 206. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, le 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 juin 2008, numéro 1572.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la forme légale de la Société et de la transformer de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en société anonyme.

Suivant les dispositions des articles 26-1 et 31-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport du réviseur d'entreprises "PricewaterhouseCoopers", société à responsabilité limitée, ayant son siège social 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65477, a été établi en date du 9 avril 2009, dont un exemplaire est annexé aux présentes.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset of Procter & Gamble Financial Services Holding S.à r.l., amounting to USD 900 519 074 as of February 28, 2009, is not at least equal to the number and the par value of its shares."

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en "Procter & Gamble Financial Services S.A."

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société sans pour autant en modifier l'objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

"I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Procter & Gamble Financial Services S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre millions quatre cent soixante-cinq mille cinq cents US dollars (USD 4.465.500,-) représenté par quatre-vingt-neuf mille trois cent dix (89.310) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. L'action au porteur est signée par deux (2) administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un (1) seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un (1) mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un (1) actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le second mercredi du mois de décembre à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une (1) voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un (1) actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un (1) seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un (1) ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier juillet et se terminera le trente juin de l'année suivante.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer les gérants actuels en tant qu'administrateurs de la Société ainsi que de nommer deux (2) administrateurs supplémentaires, et décide de fixer le nombre des administrateurs à cinq (5), le conseil d'administration étant composé des administrateurs suivants dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de la Société au 30 juin 2014:

1. Monsieur Tadd Fowler, Tax Director, né le 10 juin 1968 à Wichita, Kansas (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 4744 Medallion Way, Mason, OH 45040 (Etats-Unis d'Amérique);

2. Monsieur Herwig Meskens, gérant, né le 11 décembre 1957 à Opwijk (Belgique), demeurant professionnellement 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

3. Monsieur Roger Patton, Treasury Director, né le 12 juillet 1962 à Portsmouth, Ohio (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 7 Chemin de la Fraite, B-1380 Lasne (Belgique);

4. Monsieur Klaus Lindner, Regional Finance Manager, né le 3 avril 1952 à Bauzing (Allemagne), demeurant au 18, chemin de la Gradelle, 1224 Chêne-Bougeries/Genève (Suisse); et

5. Monsieur James Douglas Gerstle, VP Treasury, né le 21 septembre 1957 à Richmond, Indiana (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 545, Reily Road, Cincinnati, OH 45215 (Etats-Unis d'Amérique).

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de la Société au 30 juin 2014:

Mme Ellena MORRISOVA, Corporate Finance manager, née le 10 avril 1967 à Myjava (Slovaquie), demeurant professionnellement 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ quatre mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MOUTON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 avril 2009. Relation: EAC/2009/4350. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009047027/239/455.

(090055105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

ABF European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.908.

—
Les comptes annuels au 14 mars 2008 pour la période du 2 décembre 2007 au 14 mars 2008 de ABF European Holdings S.A.R.L., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.03.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009045544/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00248. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Home Advice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8271 Mamer, 8, rue Jean-Pierre Wilhelm.

R.C.S. Luxembourg B 118.129.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Pedro RIBEIRO MARQUES, employé privé, né à Luxembourg, le 7 février 1976, demeurant à L-2410 Luxembourg, 166, rue de Reckenthal.

2) Monsieur Canio CIMINO, retraité, né à Acerenza (Italie), le 19 octobre 1947, demeurant à L-8271 Mamer, 8, rue Jean-Pierre Wilhelm.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

a) Que la société à responsabilité limitée "HOME ADVICE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8271 Mamer, 8, rue Jean-Pierre Wilhelm, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118129, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1880 du 6 octobre 2006.

b) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

c) Que les comparants sont les seuls et uniques associés ("les Associés") et qu'ils déclarent explicitement vouloir dissoudre la Société, laquelle a interrompu ses activités.

d) Que les Associés déclarent qu'ils ont pleine connaissance des statuts de la Société et qu'ils connaissent parfaitement la situation financière de la Société.

e) Que les Associés désignent Monsieur Pedro RIBEIRO MARQUES, préqualifié, comme liquidateur de la Société, mission qu'il accepte.

f) Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société, moyennant reprise par les associés de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des associés.

f) Que les Associés déclarent de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

g) Que les Associés sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

i) Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat.

j) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Pedro RIBEIRO MARQUES à L-2410 Luxembourg, 166, rue de Reckenthal.

41979

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et les comparants, en tant qu'Associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RIBEIRO MARQUES; CIMINO; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mars 2009. Relation GRE/2009/1246. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009045294/231/51.

(090052155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Park Square Capital II SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.659.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine on the second day of April.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Park Square Capital Partners II, L.P.: a limited partnership incorporated under the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at Second floor, Albert House, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 3TX, registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under the number 1127,

here represented by M^e Antoine Fortier, attorney at law, with professional address in 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Guernsey, on March 31, 2009,

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Park Square Capital II SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), the law of March 22, 2004 on the securitization (the Securitization Law) and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the partner(s), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitization Law and the Company may in this context, acquire, directly or through another undertaking assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risk

resulting from the obligation assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way.

3.2 The Company may, in the same context, issue, by way of private placement only, shares, notes, bonds and any kind of debt and/or equity securities whose value or yield is linked to specific Compartments (as defined below), assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

3.3 The Company may further acquire or invest in stock, share and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may further borrow in any form except by way of public offer and lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

3.4 The Company may give guarantees and grant pledges or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitization Law.

3.5 The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determine by the Board, provided however that were such assets are related to one or more specific Compartments of the Company, such assets may only be assigned on the terms and subject to the conditions set out in resolutions of the Board creating such Compartment or Compartments, as such resolutions may be amended from time to time.

3.6 The Company may generally employ any techniques and utilize any instrument relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.7 The Company may carry out any commercial, financial or investment operations and any transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations which relates directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduce in one or several times by a resolution of the general meeting of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. Shares issued by the Company may be expressed as being exclusively related to one or more specific Compartments of the Company.

Art. 6. Shares.

6.1. Without prejudice to the provisions of articles 7 and 16 below, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion of the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible since only one owner is admitted per share. Joint co-owner must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners.

Where the Company has a sole partner, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one partner, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the partners representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of partner(s) is kept at the registered office and may be examined by each partner upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 7. Compartments.

7.1 The board of managers may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the board of managers creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

7.2. As between partners and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of partners and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such partners and creditors. Creditors and partners of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created a specific Compartment, no resolutions of the board of managers may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the partners or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of the partners or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the board of managers taken in breach of this article shall be void.

7.4 Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

7.5. Where pursuant to article 7.3. above, the prior approval of the partners of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in article 14 below apply. Where the prior approval of the creditors of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the board resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of the partners, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need(s) not be partner(s).

8.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the partner(s).

Art. 9. Board of managers.

9.1 All powers not expressly reserved to the partner(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object and the provisions of the Securitisation Law.

9.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents, whether partners or not, by the Board.

Art. 10. Procedure.

10.1 The Board shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting of the Board.

10.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, by a consent in written, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

10.4 A manager may grant a power of attorney in written to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

10.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

10.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

10.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company is bound towards third parties in all matters by the single signature of any managers of the Company or by the joint or signature of any persons to whom such signatory power has been delegated in accordance with article 9.2 of these Articles.

Art. 12. Sole manager.

12.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

12.2 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

12.3 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 13. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Partner(s)

Art. 14. General meetings of the partner(s) of the Company.

14.1 If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by the Company Law to the general meeting of partners.

14.2 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

14.3 Each share is entitled to one vote, except that with regard to shares which do not have an equal value, the voting rights attached to such shares shall be proportionate to the portion of the share capital represented by such shares of non equal value.

14.4 Collective decisions in respect of matters relating to the Company in general are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

14.5 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of partner(s) owning at least three-quarters of the share capital.

14.6 Any change in the nationality of the Company and any increase of a partner's commitment in the Company require the unanimous consent of the partner(s).

Art. 15. General meetings of holders of shares relating to a specific Compartment.

15.1 The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters, which relate exclusively to such Compartment.

15.2 The holders of shares of the Company relating to other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company and not related to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such meetings.

15.3 The provisions of article 13 shall apply mutatis mutandis to the general meetings of holders of shares relating to a specific Compartment. Decisions affecting the rights of holders of shares of a specific Compartment or deciding upon the liquidation of the Compartment are subject to the majority of holders of shares representing at least three quarters of the shares relating to such Compartment.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 16. Financial year and Approval of annual accounts.

16.1 The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December of the following year.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss accounts.

16.2 On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal accounting practice), the board of managers shall determine at the end of each financial year, a result of each Compartment to be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividend distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during its exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Compartments of the Company on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The partners will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal practice.

16.3 The accounts of the Company shall be audited by an independent auditor to be appointed by the board of managers.

Art. 17. Réviseurs d'entreprises.

17.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

17.2 The partner(s) of the Company appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

18.2 The partner(s) determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

18.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the partner(s) within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the partner(s) must refund the excess to the Company.

18.4 Ninety - eight percent (98%) of the Company's net profits available for distribution, after deduction of the allocation to the statutory reserve whenever such allocation is required by the Company Law, shall be distributed as dividends on the shares. Any net profits which at the end of a given financial year have not been declared (and not been distributed) as dividend payable shall continue to accrue to the sole benefit of the holders of the shares of the Company and will be distributed as a dividend at a later stage or the latest at the liquidation of the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the partners, adopted by one-half of the partners holding three-quarters of the share capital. The partners appoint one or several liquidators, who need not be partners, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the partners, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

19.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the partners in proportion to the shares of each Compartment held by each of them.

VII. General provisions

Art. 20.

20.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

20.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

20.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

20.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and the Securitization Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the partners from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

Park Square Capital Partners II, LP, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirteen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 13,750.-),

The contribution in cash of Park Square Capital Partners II, L.P., in an aggregate amount of thirteen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 13,750.-) is to be allocated as follows:

(i) an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-) is to be allocated to the legal reserve of the Company.

The amount of thirteen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 13,750.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.

Resolutions of the sole partner of the company

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for a indefinite period:

- Mrs Carole Pace-Bonello, born on 28th July 1961, in Barnet (UK), of British nationality, professionally residing at 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The registered office of the Company is set at L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing partie, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deuxième jour d'avril,

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Park Square Capital Partners II, LP., une société régie par les lois de l'île de Guernesey, dont le siège social se situe au second étage, Albert House, South Esplanade, ST Peter, Guernesey, GY1 3TX, inscrite au registre des Limited Partnerships de l'île de Guernesey, sous le numéro 1127

représentée par Me Antoine Fortier, avec adresse professionnelle à 14 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 31 mars 2009,

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Park Square Capital II SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi Titrisation) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du

Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation en conformité et dans le sens prévu par la Loi Titrisation et la Société peut dans ce contexte, acquérir, directement indirectement, des risques, existant ou futurs, relatif à la détention de biens, mobiliers ou immobiliers, tangible ou intangible, ainsi que tout risque résultant de l'obligation assumée par des tiers ou relative à tout ou partie aux activités de tiers. La Société peut également assumer ces risques par l'acquisition de biens, en garantissant des obligations ou en s'engageant elle-même dans toute autre voie.

3.2. La Société peut, dans le même contexte, émettre, par voie de placement privé seulement, des actions, obligations ou tout autre titre de dette et/ou valeur mobilière dont la valeur ou le rendement est lié à un compartiment spécifique, biens ou risques, ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres instruments, certaines créances ou autres catégories de parts sociales.

3.3. La Société peut ensuite acquérir ou investir dans valeurs mobilières, actions, parts sociales ou autres titres, obligations, certificat, certificats de dépôt ou tout autre titre de dette et plus généralement, tout titre et instrument financiers émis par une entité publique ou privée. Elle peut ensuite emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique et prêter des fonds, en particulier les produits de tout emprunt et/ ou émission de dettes ou autre valeur mobilière à ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société.

3.4. La Société peut également donner des garanties, accorder des gages ou tout autre type de sûretés sur tout ou partie de ses biens dans les limites de la Loi Titrisation.

3.5. La Société peut disposer librement, et céder, ses biens dans les termes déterminés par le Conseil, sous couvert cependant que si ces biens sont affectés à un ou plusieurs compartiments spécifique de la Société, ces biens seront seulement cédés dans les termes et conditions déterminés par le Conseil ayant créé le ou les Compartiments concernés, les résolutions du Conseils pouvant être modifiées à tout moment.

3.6. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.7. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500 €), représenté par douze mille cinq cents parts sociales (12.500) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un (1) euro chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Les Action issues par la Société peuvent être émises comme étant relatives à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Sans préjudice des dispositions des articles 7 et 16 ci-dessous, chaque part sociale donne droit à une fraction des biens sociaux et profits de la Société de façon proportionnelle au nombre de parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Compartiments.

7.1 Le conseil de gérance pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou Compartiments). Chaque Compartiment correspondra à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société, sauf si les résolutions prise par le Conseil de gérance en disposeront autrement. Les résolutions du conseil de gérance créant un ou plusieurs compartiments, ou les modifiant, liera les tiers à la date de ces résolutions.

7.2. Tout comme les associés, les investisseurs et les créanciers, chaque compartiment de la Société sera considéré comme une entité séparée. Les droits de associés, des investisseurs et des créanciers de la Société qui (i) ont été affiliés à un Compartiment lors de sa création, ou (ii) sont apparus en raison de la création, l'opération ou la liquidation d'un Compartiment sont sauf s'il en est disposé autrement dans les résolutions du conseil de gérance ayant créés le Compartiment en question, strictement limités à l'actif de ce Compartiment and l'actif de ce Compartiment sera mis à la disposition exclusive des ces associés, investisseurs et créanciers. Les créanciers, investisseurs et associés de la Société dont les droits ne sont pas affiliés à un Compartiment spécifique n'auront aucun droit sur les actifs d'un Compartiment, quel qu'il soit.

7.3. Sauf si les résolutions prise par le conseil de gérance en disposeront autrement, aucune résolution du conseil de gérance ne pourra être prise en vue de modifier les résolutions ayant créées un tel Compartiment ou pour prendre tout autre décision affectant les droits d'un associé, d'un investisseur ou d'un créancier dont les droits seraient affiliés à ce Compartiment, incluant toute décision menant à la liquidation de ce Compartiment, sans l'approbation préalable des associés, investisseurs ou créanciers dont les droits sont affiliés au Compartiment concerné. Toute décision du conseil de gérance prise en violation de ce présent article sera nulle.

7.4. Chaque Compartiment de la Société sera liquidé séparément sans qu'une telle liquidation ne résulte en la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

7.5. Lorsque s'appliquent les dispositions de l'article 7.3 ci-dessus, l'approbation préalable des associés d'un Compartiments spécifique est requis, les conditions de majorité tel que prévu à l'article 14 ci-dessous seront d'application. Lorsque l'approbation préalable des investisseurs (autre que les associés) et des créanciers d'un Compartiment spécifique est requise, les conditions de majorité s'appliquant au conseil de gérance créant un tel Compartiment ou délivrant les documents relatifs aux garanties d'un tel Compartiment s'appliquent.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

8.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Art. 10. Procédure.

10.1 Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou suite à une convocation par l'un quelconque des gérants au lieu et date indiqués sur la convocation.

10.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

10.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

10.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

10.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les

décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

10.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

10.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 11. Représentation.

11.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de l'un quelconque des gérants ou par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 9.2 des Statuts.

Art. 12. Gérant unique.

12.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

12.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

12.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 14. Assemblées générales du ou des associés de la Société.

14.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

14.2 S'il n'y a pas plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises sans tenir une véritable assemblée et partant par voie de résolutions circulaires, le contenu desquelles devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en original soit par télégramme, télex, fac-similé ou par courriel. Les associés devront exprimer leur vote en signant les résolutions. Signatures des associés apparaissent sur un seul document ou sur plusieurs copies du même document et peuvent être apportées par original ou par fac-similé. Chaque associé peut nommer toute personne ou entité en tant que mandataire suivant mandat écrit donné par lettre, télégramme, télex, fac-similé ou courriel, afin de le représenter à l'assemblée générale des associés.

14.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote, sauf concernant les parts sociales n'ayant pas la même valeur, les droits de vote y attachés seront en proportion directe avec le montant du capital social représenté par lesdites parts sociales de valeur inégales.

14.4 Les décisions collectives concernant la Société en général sont valablement adoptées dans la mesure où elles le sont par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Néanmoins, des résolutions modifiant les Statuts ou dissolvant et liquidant la Société ne pourront être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quart du capital social de la Société.

14.5 La modification des Statuts requiert un vote favorable de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins trois quart du capital social.

14.6 Toute modification de la nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements des associés dans la Société requiert une décision unanime de la part des associés.

Art. 15. Assemblées générales des porteurs de parts sociales relatives à un Compartiment déterminé.

15.1 Les détenteurs de parts sociales de la Société attachées à un Compartiment spécifique de la Société pourront, à tout moment, tenir une assemblée générale en vue de prendre une décision sur tout sujet relatif à ce Compartiment spécifique.

15.2 Les détenteurs de parts sociales de la Société attachées à un ou des autres Compartiments spécifiques de la Société ou les détenteurs de parts sociales attachées à la Société et non pas au Compartiment spécifique de la Société pourront participer à la réunion y relative mais ne pourront pas y voter.

15.3 Les dispositions de l'article 14 s'appliqueront mutatis mutandis aux assemblées générales des détenteurs de parts sociales attachées à un Compartiment spécifique. Les décisions affectant les droits des détenteurs de parts sociales d'un Compartiment spécifique ou décidant de la liquidation du Compartiment sont subordonnées au vote affirmatif de la majorité des détenteurs de parts sociales représentant au moins les trois quart des parts sociales attachées à ce Compartiment.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 16. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

16.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

16.2 Concernant les comptes séparés (en plus des comptes détenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable standard), le conseil de gérance déterminera à la fin de chaque exercice social, un résultat pour chaque Compartiment de la manière suivante:

Le résultat de chaque Compartiment consistera en la somme de tous revenus, bénéfices et autres recettes payées ou dues de toute autre manière en relation avec le Compartiment concerné (incluant le gain en capital, le boni de liquidation, la distribution des dividendes) et le montant de ces dépenses, pertes taxes et autres transferts de fonds engendrés par la Société durant son exercice et qui ne peut régulièrement et raisonnablement être attribué à la gérance et à l'opération de tel Compartiment (incluant les frais, coûts, impôt sur les sociétés, dépenses relatives aux distributions de dividendes).

Tout revenu et dépense non attribué à un Compartiment déterminé devra être alloué à tous les autres Compartiments de la Société de manière proportionnelle aux parts sociales émises pour chaque Compartiment.

Les associés approuveront de tels comptes séparés simultanément avec les comptes détenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique standard.

16.3 Les comptes de la Société doivent être audités par un réviseur indépendant nommé par le Conseil.

Art. 17. Réviseurs d'entreprises.

17.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

17.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

18.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

18.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

18.4. Quarante-huit pour cent (98%) des profits nets distribuables de la Société, après déduction faite de l'allocation à la réserve légale dans les cas où cette allocation est requise par la Loi, doivent être distribués en tant que dividendes sur parts sociales. Tout profit net qui, à la fin d'un exercice social, n'a pas été déclaré (et n'a pas été distribué) en tant que dividende payable, doit être reporté et continuer à croître pour le seul bénéfice des porteurs de parts sociales de la Société et sera distribué en tant que dividende à un autre moment ou lors de la liquidation de la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19.

19.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

19.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 20.

20.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

20.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

20.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

20.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi, la Loi Titrisation et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Park Square Capital II, LP., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un (1) euro chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de treize mille sept cent cinquante euros (13.750€).

L'apport en numéraire de Park Square Capital II, LP., d'un montant total de treize mille sept cent cinquante euros (13.750€) est à alloué de la manière suivante:

- (i) un montant de douze mille cinq cent euros (12.500€) sera alloué au compte capital social de la Société; et
- (ii) un montant de mille deux cent cinquante euros (1.250€) sera alloué au compte réserve légale de la Société.

Le montant de treize mille sept cent cinquante euros (13.750 €) est à la disposition de la Société, preuve de ceci en à été faite au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 2.000,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. la personne suivante est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mme Carole Pace-Bonello, née le 28 juillet 1961 à Barnet (GB), de nationalité anglaise, résidant professionnellement au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. FORTIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13171. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009047573/206/582.

(090054759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

Marco Polo Pharmaceuticals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 145.655.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le premier avril.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Bernard FELTEN, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

ici représenté par Maître Canan CETIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 mars 2009,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit est, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MARCO POLO PHARMACEUTICALS S.A."**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans la Commune de Luxembourg sur simple décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

Par ailleurs la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EURO (100,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2009.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit chaque 3^{ème} jeudi du mois de juin à 15 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit de la Commune à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire la totalité des actions, comme suit:

1. Monsieur Bernard FELTEN précité: 100 % des actions	310 actions
Total:	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en espèce, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Maître Bernard FELTEN, avocat, né à Schaerbeek (Belgique) le 18 septembre 1964, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

- Monsieur Frédéric COLLOT, né à Arlon (Belgique) le 2 juillet 1974, comptable, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

- Madame Renate JOSTEN, née à Buetgenbach le 1^{er} janvier 1957, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

3.- Est appelé aux fonctions de président du Conseil d'administration

Maître Bernard FELTEN, avocat, né à Schaerbeek (Belgique) le 18 septembre 1964, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société CD-SERVICES SARL, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B au numéro 50 564.

5.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille douze.

6.- Le siège social est fixé à L-1258 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Brasseur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue connue du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, le comparant a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Cetin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 avril 2009. Relation: LAC/2009/12915. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009047575/220/167.

(090054702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

attrax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.836.

Im Jahre zweitausend und neun, am neunzehnten März.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft „attrax S.A.“, mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 77.836, welche gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg am 23. August 2000, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 152 vom 28. Februar 2001. Die Satzungen der Gesellschaft wurden zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Martine Schaeffer, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 2. April 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1212 vom 20. Mai 2008.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Solange WOLTERSCHIERES, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Annick BRAQUET, Privatbeamtin, wohnhaft in Chantemelle.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Andreas GIEL, Privatbeamter, berufsmäßig ansässig in Luxemburg.

Sodann stellt die Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Da sämtliche VIERTAUSENDNEUNHUNDERT UND VIERZEHN (4.914) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Zustimmung zur Änderung des Artikels 13 (2) der Gesellschaftssatzung

Die Aktionärin beschließt, der vom Verwaltungsrat empfohlen Änderung der Satzung, Art. 13 (2) Befugnisse der Generalversammlung, zuzustimmen:

" **Art. 13. (2).**Insbesondere sind der Generalversammlung folgende Befugnisse vorbehalten:...

(2) Mitglieder des Verwaltungsrates zu bestellen und abuberufen und ihre Vergütungen festzusetzen;"

2.- Sonstiges.

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt Artikel 13(2) der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 13. (2).**

(2) Mitglieder des Verwaltungsrates zu bestellen und abuberufen und ihre Vergütungen festzusetzen;"

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. WOLTER-SCHIERES, A. BRAQUET, A. GIEL und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11492. ReçU soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 2. April 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009047160/242/50.

(090054054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

SN Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.651.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirteenth of March.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SN Cayman, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands,

here represented by Mrs Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 13 March 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "SN Luxco S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers.

Art. 12. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do(es) not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 20. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by SN Cayman, L.P., aforementioned.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions of the sole shareholder

The aforementioned person, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons are appointed manager of the Company for an indefinite period:

- Ms Marlène Metgé, corporate secretary, born on 16 November 1974 in Lavour, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Mr David Pearson, Principal, born on 13 December 1968 in Washington D.C., U.S.A., with professional address at 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 United States of America;
- Mr Christopher Finn, Managing Director, born on 6 July 1957 in New York, U.S.A., with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Mr Sam Block III, Vice President, born on 28 December 1972 in Tennessee, U.S.A., with professional address at 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 United States of America.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

SN Cayman, L.P., une limited partnership constituée et existant selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social c/o Walker Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands,

ici représentée par Madame Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 mars 2009.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "SN Luxco S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

SN Cayman, L.P., susvisée, a souscrit douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.900,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Marlène Metgé, corporate secretary, née le 16 novembre 1974 à Lavour, France, avec adresse professionnelle à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
 - Monsieur David Pearson, Principal, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., U.S.A., avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 U.S.A.;
 - Monsieur Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957 à New York, U.S.A., avec adresse professionnelle à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Sam Block III, Vice President, né le 28 décembre 1972 à Tennessee, U.S.A., avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 U.S.A.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. HOFFMANN - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10497. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trente mars de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009047577/242/330.

(090054694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

Finderinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.802.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société FINDERINVEST S.A. qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2009.

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Delphine Goergen en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Monsieur Didier Schönberger, avocat à la cour, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L- 1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Véronique Wauthier, Madame Sonia Still et Monsieur Didier Schönberger.

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009044752/322/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

MD Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 6.621.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.224.

Suite à la fusion par absorption de la société FINDUCK S.r.l., via Minghetti n. 13, I-40057 Granarolo dell'Emilia, par la société MANDARINA DUCK S.p.A., via Minghetti n. 13, I-40057 Granarolo dell'Emilia, intervenue en date du 23 décembre 2008 par acte notarié, la société MANDARINA DUCK S.p.A. détient 66.210 parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune de la société MD LUX S.à.r.l.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009045082/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00859. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.